



Mairie de Saint-Sauveur
1 place du 19 mars 1962
33250 SAINT-SAUVEUR

Objet : avis de l'ODG sur le projet de PLU
Réponse au courrier du 18/12/2024

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre Organisme de Défense et de Gestion pour avis sur le projet de PLU de votre commune.

Après analyse des cartes et autres pièces confiées, le classement de 2 parcelles agricoles (AM439 et AN83) portant des petits bâtis de vigneron en zone AOT nous interpelle dans le sens où l'installation de touristes dans ces lieux va soumettre les vignobles à proximité à de fortes contraintes règlementaires pouvant lui rendre très difficile le maintien son vignoble en bon état sanitaire en respectant les règles de protection des personnes à proximité. De plus, un manque d'entretien contre les maladies de la vigne et des raisins peut aboutir à la perte du droit à la production en Appellation d'Origine, aboutissant au retrait des zones viticoles de ces espaces sensibles.

Ainsi, afin de protéger le vignoble en place, le Conseil d'Administration s'est positionné défavorablement au reclassement de ces deux parcelles.

Concernant les projets d'urbanisme, compte tenu de la modération de consommation foncière sur les zones viticoles, l'ODG n'a pas d'observations à émettre.

Cordialement,

La Direction de l'ODG, Hélène LARRIEU